



Hans LIMON,
Enseignant-formateur,
Lycée Français - Tananarive

ÊTRE CITOYEN AU XXI^e SIÈCLE **Pour une agora européenne des lycées**

Cours et échanges inter-lycéens franco-européens
Diffusés sur la plateforme de visioconférence
du Projet Europe, Éducation, École
le 28/11/2024, 10h15–11h45 (Paris)

En direct <https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564>
En différé : <https://www.projet-eee.eu>
En podcast : <https://www.deezer.com/fr/show/634442>



Jean-Luc GAFFARD,
Diffusion et production
Czeslaw MICHALEWSKI
Réalisation et communication

Diffusion en différé

En vidéo :

- 1 : <https://projet-eee.eu/video/i-etre-citoyen-au-xxie-siecle-hans-limon>
- 2 : <https://projet-eee.eu/video/ii-etre-citoyen-au-xxie-siecle-hans-limon>

En podcast – à partir du 12/12/2024:

SoundCloud : <https://soundcloud.com/podcastprojeteee>
Deezer : <https://www.deezer.com/fr/show/634442>

Pour mémoire

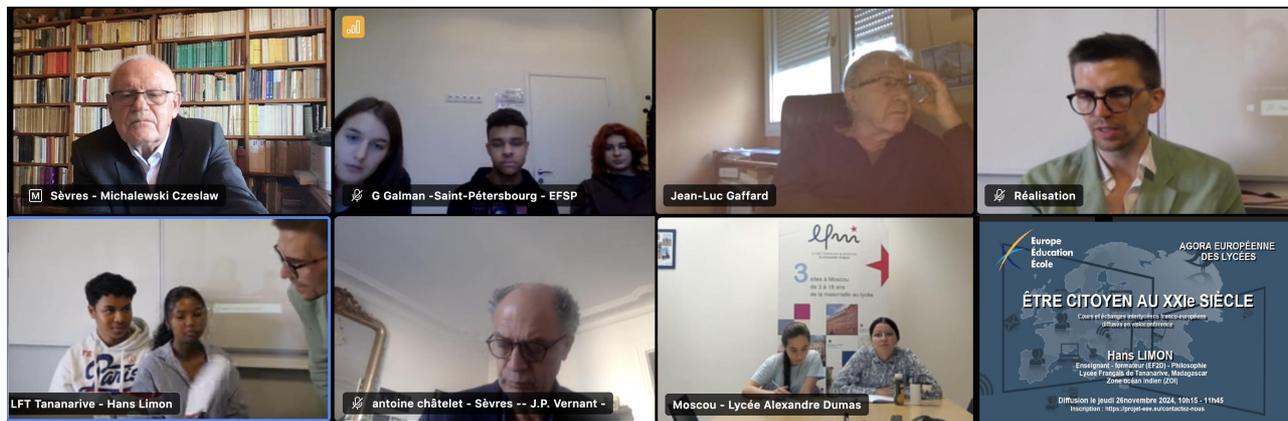
C'est du Lycée Français de Tananarive que Hans Limon a déployé une véritable agora en faisant dialoguer ses élèves avec d'autres étudiants de Saint-Petersbourg et de Moscou, en passant par ceux de Sèvres et leurs professeurs autour des enjeux de la citoyenneté au 21^{ème} siècle.

Après avoir rappelé à grand traits de quelles manières les Grecs se sont emparés de la question de savoir ce que c'est qu'être citoyen, jusqu'à la décliner chez Hobbes, puis chez Rousseau, Hans Limon s'est rapidement tourné vers ses élèves pour les faire réagir sur les nouveaux défis que cette notion devait affronter au regard des enjeux de la mondialisation numérique qui fait circuler la parole des citoyens du monde et défie les modèles traditionnels des politiques, d'une appartenance à une cité, à un État, à une culture propre, mais aussi à un régime, qu'il soit démocratique ou autocratique.

Et les élèves de Moscou et de Saint-Petersbourg de répondre qu'une nouvelle forme de citoyenneté était mise à l'épreuve dans le but de répondre aux défis d'une dépolitisation du monde et que la jeunesse devait avant tout s'emparer des enjeux climatiques. À l'instar du cosmopolitisme, cher à Emmanuel Kant, et de dialogues en dialogues avec Hans Limon, toutes et tous ont convenu qu'il fallait mettre les réseaux sociaux au service de la défense de causes impérieuses, tels les injustices envers les femmes, l'urgence climatique ou encore l'apaisement des conflits qui lardent la planète.

Avec le souci de rester vigilants face à l'effacement de la liberté des citoyens au profit d'une foule anonyme et mondiale d'internautes bientôt constituée en ochlocratie, il nous faut construire un nouveau paradigme de la citoyenneté : il en va de la sauvegarde de notre humanité.

Antoine CHÂTELET



Dossier pédagogique

Présentation

« La morale immanente des mythes prend le contrepied de celle que nous professons aujourd'hui. Elle nous enseigne, en tout cas, qu'une formule à laquelle nous avons fait un aussi grand sort que « l'enfer, c'est les autres » ne constitue pas une proposition philosophique, mais un témoignage ethnographique sur une civilisation. Car on nous a habitués dès l'enfance à craindre l'impureté du dehors.

Quand ils proclament au contraire que « l'enfer, c'est nous-mêmes », les peuples sauvages nous donnent une leçon de modestie qu'on voudrait croire que nous sommes encore capables d'entendre. En ce siècle où l'homme s'acharne à détruire d'innombrables formes vivantes, après tant de sociétés dont la richesse et la diversité constituaient de temps immémorial le plus clair de son patrimoine, jamais sans doute il n'a été plus nécessaire de dire, comme font les mythes, qu'un humanisme bien ordonné ne commence pas par soi-même, mais place le monde avant la vie, la vie avant l'homme, le respect des autres êtres avant l'amour-propre ; et que même un séjour d'un ou deux millions d'années sur cette terre, puisque de toute façon il connaîtra un terme, ne saurait servir d'excuse à une espèce quelconque, fût-ce la nôtre, de se l'approprier comme une chose et s'y conduire sans pudeur ni discrétion ».

Claude Lévi-Strauss, *L'Origine des manières de table*, 1968

Un citoyen n'est ni tout à fait un individu ni tout à fait un humain : il est un individu considéré sous l'aspect de sa participation à la vie politique. Membre d'une communauté organisée, il jouit de droits et de libertés en même temps qu'il est tenu au respect de lois qui n'ont d'autre but que la circonscription de sa puissance d'agir. Il se distingue par conséquent du sujet soumis à une autorité souveraine et absolue. Tous les humains ne sont, ni n'ont été, ni ne seront nécessairement des citoyens : il y a deux-mille-cinq-cents ans, l'Antiquité gréco-romaine subordonnait la citoyenneté au droit de cité uniquement accessible aux hommes libres issus des tribus « locales » ; ce n'est qu'au crépuscule de la Seconde Guerre mondiale que le droit français, autrefois adossé au suffrage censitaire puis au suffrage universel masculin à partir de 1848, concéda véritablement aux femmes le statut de « citoyennes » ; sur les cent-quatre-vingt-quinze pays indépendants reconnus par l'Organisation des Nations Unies, on dénombre à ce jour plus de quarante monarchies ; tous continents confondus, l'indice de démocratie conçu par The Economist Group estime le nombre actuel de démocraties — à part entière ou imparfaites — à soixante-douze, le nombre de régimes autoritaires à cinquante-neuf, et fixe à 5,29/10 le score moyen de l'ensemble de ces pays pour l'année 2022 ; enfin, idéologie anarchiste mise à part, il existe encore ce que Pierre Clastres appelait des « sociétés sans État » ou plus exactement des « sociétés non étatiques primitives » qui, peu complexes et vierges de toute stratification sociale comme de toute incarnation d'un quelconque pouvoir suprême, se structurent quasi naturellement autour de la soumission au groupe, de l'abolition de l'individualité et du poids des traditions.

Parachevant la disparité par la dissolution, la modernité a fait subir d'importantes mutations à la figure du citoyen : si le *logos* est bel et bien l'apanage de l'« animal politique » aristotélien, que penser de nos échanges avec les intelligences artificielles ? La mondialisation uniformisant peu à peu nos modes de vie et de pensée, devons-nous déplorer l'abolition — même symbolique — des frontières entre les peuples et l'étiollement progressif de la diversité des

cultures, ou au contraire nous enthousiasmer de l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté, apolitique, ubiquiste et cosmopolite ? Mondialisation souterraine, réactualisation suprême des réseaux sociaux et métamorphose futuriste de l'antique *agora*, le métaverse distend et tonifie à la fois le tissu des rapports humains en rassemblant virtuellement, pour les faire interagir entre eux, des individus disséminés partout sur le globe : faut-il y voir le présage d'une dystopie orwellienne ou l'accomplissement du destin social du genre humain ? Inquiétant paradoxe : à mesure que les insatiables passions — caractérisées par Tocqueville — pour l'égalité et le bien-être ruinent l'intérêt pour la chose publique et dévitalisent les démocraties par la racine, l'impact de l'agir humain sur l'intégralité de la biosphère et l'interdépendance du devenir de l'humanité et du sort des autres espèces deviennent de plus en plus évidents à travers le constat sans cesse renouvelé de la vulnérabilité de la nature, prélude à l'« apocalypse rampante » annoncée par Hans Jonas il y a presque cinquante ans.

L'éclatement du citoyen au XXIème siècle rend donc nécessaire sa recatégorisation par des moyens autres que spécifiquement politiques. Si le retour au berceau démocratique athénien en est la propédeutique nécessaire, l'apport conjugué de l'anthropologie, de l'ethnologie, de l'éthique et de la philosophie de l'éducation en est l'incontestable condition de possibilité conceptuelle. De la Cité d'Aristote à l'Union européenne, de l'ancestrale *politeia* aux organisations non gouvernementales contemporaines, de la cosmologie science-fictionnelle du jeune Kant à la paix perpétuelle du vieux Kant, du principe responsabilité de Hans Jonas à l'éthique de la considération de Corine Pelluchon, du contrat social rousseauiste à l'humanisme élargi de Claude Lévi-Strauss, cette étude se propose, par la collaboration active d'élèves de tous horizons, citoyens de l'Europe et du monde de demain, d'établir un état des lieux philosophique de la citoyenneté.

Bibliographie indicative

Aristote, *Les Politiques*, IVème siècle av. J.-C.

Thomas Hobbes, *De Cive*, 1642

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762

Emmanuel Kant, *Histoire générale de la nature et théorie du ciel*, 1755 ; *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 1784 ; *Vers la paix perpétuelle*, 1795

Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, 1949 ; *Race et Histoire*, 1952 ; *Tristes Tropiques*, 1955 ; *La Pensée sauvage*, 1962 ; *L'Origine des manières de table*, 1968 ; *Race et Culture*, 1971 ; *L'Homme nu*, 1971

Guy Debord, *La Société du spectacle*, 1967

Pierre Clastres, *La Société contre l'État*, 1974

Robert Nozick, *Anarchie, État et utopie*, 1974

Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, 1979

Corine Pelluchon, *Éthique de la considération*, 2018

ANNEXE

« Le citoyen est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité. Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi, le pouvoir d'élire et, le cas échéant, d'être élu. Si tu fais la loi, il est normal que tu lui obéisses. Ça s'appelle le civisme. »

Régis Debray, *La République expliquée à ma fille*, 1998

LA CITÉ : BERCEAU ANTIQUE DE LA CITOYENNETÉ

La notion de citoyen s'enracine dans les principes de la démocratie et de la république, où le pouvoir appartient au peuple, et s'exerce par la représentation. Bien que les termes « démocratie » et « république » soient souvent considérés comme interchangeable, ils portent des significations historiques distinctes : la démocratie s'oppose à la tyrannie, tandis que la république se confronte à la monarchie. La Révolution française a marqué un tournant décisif, remplaçant les titres aristocratiques tels que « monsieur » et « madame » par ceux de « citoyen » et « citoyenne ». Ce changement illustre une nouvelle conception de l'identité sociale, fondée sur l'égalité et l'engagement civique, qui exige un dévouement à la collectivité et un sentiment d'appartenance. Cependant, cette vision de la citoyenneté n'est pas unanime parmi les philosophes. Platon, par exemple, perçoit la démocratie comme un cadre chaotique, propice au désordre. À l'opposé, Hobbes défend l'absolutisme, arguant que l'état de guerre qui prévaut dans la nature humaine incite les individus à renoncer à leur liberté en échange de la sécurité offerte par un souverain, dont le pouvoir repose sur la peur et le respect.

Dans l'Antiquité, le citoyen était défini comme un homme libre, membre du corps civique, en opposition aux esclaves et aux étrangers, appelés métèques. Les droits et devoirs du citoyen incluaient le droit de vote, qui est aujourd'hui rendu obligatoire dans plusieurs pays. À notre époque, cette notion de citoyenneté a évolué pour englober des droits-créances, tels que le droit au logement, ainsi que des droits-possibilités garantissant par exemple la liberté d'expression. La participation aux assemblées publiques, en matière de justice, de guerre ou d'administration, constitue également un aspect fondamental de la citoyenneté. De nos jours, celle-ci est souvent liée à l'obtention de la nationalité ou à la maîtrise de la langue du pays de résidence.

Le droit de cité chez les Grecs, désigné par le terme *politeia*, fait référence à la citoyenneté ainsi qu'à l'organisation de la Cité. Cette idée de corps social se retrouve chez des penseurs comme Hobbes et Rousseau. Pour Rousseau, la figure du citoyen n'émerge qu'après l'adoption d'un contrat social qui établit l'égalité, la liberté et la justice, animant ainsi tout organe social par une volonté générale, exprimée par le vote. Les institutions comme l'Agora et l'Éclésiastie avaient justement été mises en place, dans la Grèce antique, pour permettre aux citoyens d'exercer leurs droits politiques. Parmi les concepts fondamentaux liés à la citoyenneté, on retrouve alors l'isonomie, qui désigne l'égalité face à la loi, et l'iségorie, qui exprime quant à elle l'égalité de parole. Néanmoins, Aristote soulève un paradoxe : bien que l'homme s'épanouisse pleinement dans sa citoyenneté, tous ne sont pas citoyens, ce qui l'a pourtant conduit à libérer ses esclaves à sa mort. Sous l'Empire romain, le *jus civitas* a été étendu à tous les hommes libres par l'empereur Caracalla en 212 après J.-C. Être citoyen à Rome impliquait de revêtir une toge distinctive et d'exercer divers droits civils, politiques et militaires, tels que le *jus suffragii* (droit de vote), le *jus census* (droit de propriété), le *jus conubii* (droit de mariage) et le *jus commercium* (droit de commerce). Les citoyens bénéficiaient également de protections, comme celle d'être défendus par un tribun de la plèbe,

tout en ayant des devoirs tels que le recensement et le paiement des impôts. Il est à noter que l'accès à certains droits pouvait être soumis à des critères de richesse, parmi lesquels le minimum de 400 000 sesterces requis pour se présenter aux élections à la questure. L'éthique du citoyen traditionnel repose depuis lors sur l'intérêt général, l'autonomie et le respect d'autrui, des valeurs qui ont évolué vers une moralité plus affirmée. Ces principes sont clairement exposés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, qui établit un lien indissociable entre l'humanité et la citoyenneté et proclame des droits naturels issus d'une tradition juridico-philosophique riche et complexe.

LIMITES ET DÉRIVES DE LA CITOYENNETÉ

Malgré ces différents acquis, la citoyenneté contemporaine est confrontée à de nombreuses limites et dérives. Les systèmes de représentation actuels rendent souvent abstraits le pouvoir et l'impact du citoyen, favorisant des tentations telles que l'abstentionnisme, le populisme, le libertarianisme (défendu par Robert Nozick) et l'anarchisme (promu par Bakounine). La passion démocratique pour l'égalité et le bien-être peut conduire à un abandon des libertés individuelles, ouvrant ainsi la voie à ce que Tocqueville appelle un « despotisme doux » ou à une « société du spectacle », telle que l'analyse Debord.

Des phénomènes tels que le nationalisme et le repli identitaire se manifestent par la poussée de partis d'extrême droite et l'émergence de « citoyens du monde » qui se réclament, sans le savoir, d'un héritage crypto-stoïcien. Par ailleurs, une tendance inquiétante à la dépolitisation se fait sentir, alimentée par la montée de groupuscules qui cherchent à repolitiser l'espace public. La mondialisation des échanges et l'influence croissante des langues « véhiculaires » contribuent à l'uniformisation globale et menacent la figure traditionnelle du citoyen. Au cours des cinq derniers siècles, la moitié des langues parlées a disparu, et près de la moitié des quelque 7000 langues encore en usage aujourd'hui est menacée d'extinction à court ou moyen terme.

Les théories du contrat social, souvent axées sur des perspectives androcentrées, soulèvent également des interrogations quant à la place des femmes dans les dispositifs qu'elles exposent au grand jour. De plus, la situation d'urgence écologique pose la question de la compatibilité entre démocratie et libre choix du citoyen. C'est pourquoi Hans Jonas en vient à évoquer, face à une telle urgence, l'éventualité d'une dictature verte et bienveillante. De nouveaux défis émergent également avec l'apparition de réseaux sociaux qui estompent les frontières, ainsi qu'avec l'expansion du métavers. Les avancées technologiques, notamment l'irruption d'objets techniques à figure humaine et de l'intelligence artificielle, interrogent les limites de la citoyenneté. Où commence et où s'achève le vaste champ de la citoyenneté ?

Parallèlement, la création de la Société des Nations (SDN), suivie de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que la multiplication des instances internationales, notamment en Europe (Union européenne, Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE, OMC), témoignent d'une volonté de réguler les relations internationales. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), telles qu'Amnesty International, Action contre la Faim, Médecins Sans Frontières, Handicap International, ATTAC ou encore Anonymous, prennent également part à ce paysage complexe en se présentant comme des sociétés sans État et parfois même des sociétés contre l'État.

Un paradoxe général apparaît alors : bien que les possibilités de communication et de partage se soient considérablement étendues, nous assistons en même temps à un repli sur plus matérialisé notamment, et de manière hyperbolique, par les fermetures de frontières lors de la pandémie de COVID-19. La question de l'avenir de la citoyenneté se pose inévitablement :

serons-nous témoins d'une citoyenneté étendue, voire d'un cosmopolitisme généralisé ? Héritiers de la Cité antique, où la réalisation de soi passait par l'appartenance aux communautés familiale et villageoise, comment concevrons-nous désormais notre place dans un monde interconnecté ?

LE COSMOPOLITISME : HORIZON DE TOUTE CITOYENNETÉ ?

L'indice de démocratie du *The Economist Group*, établi selon cinq catégories de critères — processus électoral et pluralisme, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation politique et culture politique — révèle, en 2022, une quasi-équivalence entre régimes autoritaires et démocraties. La démocratie, déjà considérée depuis quelque temps comme un modèle en déclin, a dû par ailleurs faire face aux guerres les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité : les deux guerres mondiales du XXe siècle.

L'édification de la Société des Nations, suivie de celle de l'Organisation des Nations Unies (qui comptait 51 États en 1945 et en regroupe aujourd'hui 193), a marqué un tournant dans la quête de paix et de sécurité internationales en soulignant l'importance capitale de la diplomatie. L'Union européenne, née de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), a vu le jour en janvier 1958, avec le Traité de Maastricht, signé en 1992 et entré en vigueur en novembre 1993, lequel institue la citoyenneté européenne. En France, la double citoyenneté se manifeste par l'affichage simultané du drapeau français et du drapeau européen, tandis que l'Espace Schengen, créé en mars 1995, facilite la libre circulation des personnes.

La modernité aurait-elle donc donné raison à Emmanuel Kant et à ses deux œuvres de philosophie politique : *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784) et *Vers la paix perpétuelle* (1795) ? Dans son premier texte, Kant soutient qu'à travers le chaos de l'histoire, il est possible et souhaitable d'identifier un fil directeur, une forme de fonctionnement régulier, qui pourrait être interprétée comme un plan caché de la nature visant à développer les facultés de l'espèce humaine en s'appuyant sur leur dualité — animalité et raison — et leur insociable sociabilité. Ainsi, l'histoire humaine serait un mélange de tendances à vivre en communauté, d'égoïsme, de passions et de raison. Le contrat social, selon lui, est d'abord « pathologiquement extorqué », puis transformé en un tout moral, même si la nature humaine reste imparfaite. Il en appelle ainsi à la nécessité d'un droit garantissant la coexistence pacifique des libertés, tant au niveau national qu'international, et propose la création d'une Société des Nations, fondée sur des négociations et des accords plutôt que sur la multiplication des conflits armés.

Le plan caché de la nature, selon Kant, inclut l'idée d'une constitution politique parfaite et d'une unité politique totale, le but de l'histoire étant d'atteindre ce double objectif prédéterminé. À l'époque post-Lumières, la multiplication des échanges entre États et l'expansion du commerce viennent conforter cette vision.

Dans son second texte, qui complète le premier, Kant avance que la paix internationale pourrait être instaurée grâce à six mesures et trois principes. Les mesures incluent l'interdiction de se réserver la possibilité d'une guerre future après un traité de paix, l'interdiction d'acquisition d'un État, la suppression des armées permanentes, l'interdiction de contracter des dettes pour des conflits extérieurs, la non-ingérence et l'interdiction de tout acte compromettant la paix future en temps de guerre. Les principes énoncés stipulent quant à eux que chaque État doit avoir une constitution républicaine, que le droit international doit reposer sur un fédéralisme d'États libres et que le droit cosmopolitique et l'hospitalité

universelle doivent être harmonisés. Pour Kant, la république représente la forme de gouvernement la plus pacifique, bien que celle-ci ne soit pas synonyme de démocratie, laquelle implique de son côté un système représentatif, une séparation des pouvoirs et le suffrage universel. La nécessité de créer une ligue des nations et de favoriser la libre circulation des personnes est donc primordiale : d'où l'importance des événements culturels, des compétitions sportives et plus largement de ce que l'on appelle la diplomatie culturelle et d'influence.

Cependant, cette vision ne semble pas résoudre les problèmes contemporains soulevés plus haut : les mondes virtuels, l'urgence climatique et l'humanisation de la technologie, pour n'en citer que quelques-uns. Devons-nous redéfinir les contours du concept de citoyen ? Que se passerait-il si l'accroissement de notre pouvoir technologique aboutissait, par exemple, à la découverte d'une population d'origine extraterrestre ? Le jeune Kant, fasciné par la voûte céleste, avait déjà entamé cette réflexion.

CITOYENNETÉ ET HUMANISME ÉLARGI

Il semble essentiel de redéfinir la citoyenneté en tenant compte des formes de vie différentes ou virtuellement différentes, ainsi que du rapport entre homme et nature, qu'il conviendrait de repenser afin de préserver notre environnement.

La *Théorie du ciel* (1755) de Kant offre, s'agissant du premier point, un aperçu insolite de sa future philosophie politique. Elle invite à réfléchir sur des formes de vie autres que la nôtre dans le but de repenser la nature humaine et son organisation, constituant ainsi ce que l'on pourrait appeler une cosmologie politique. Kant s'y lance en effet dans une comparaison des planètes de notre système solaire lui permettant de déduire les caractéristiques de possibles formes de vie extraterrestres. L'être humain devient alors une mesure de référence, tandis que le soleil agit comme une variable. Kant évoque l'imperfection originelle de l'être humain, qui semble dilapider ses facultés à accomplir ce que d'autres créatures feraient probablement bien mieux avec des moyens moins perfectionnés. Selon leur distance par rapport au soleil, les êtres cosmiques pourraient présenter des constitutions physiologiques et des intelligences variées : plus l'éloignement est grand, plus ces constitutions seraient éthérées et les intelligences développées. Par exemple, les Vénusiens, jugés trop inertes, seraient incapables de vivre sur Terre, tandis qu'un Terrien ne pourrait pas s'expatrier sur la gigantesque Jupiter, en raison de l'alternance trop rapide entre jour et nuit. Kant suggère que les êtres de Saturne seraient probablement les plus raffinés et raisonnables, mais aussi les plus mélancoliques.

Cette réflexion s'apparente à de la science-fiction philosophique caractérisant l'homme comme un être alourdi par la pesanteur de son corps et par conséquent incapable de se conformer pleinement à la loi morale. L'Autre devient alors la définition du Soi en négatif, cette projection fantasmée d'espèces étrangères à la nôtre se proposant finalement de mieux cerner les contours de l'humanité dans son ensemble. Le cosmopolitisme est donc associé ici à la polémologie, dont le prisme belliciste transforme l'étrangeté en menace potentielle. Mais si l'avenir de la citoyenneté s'inscrit dans une logique cosmopolitique, quelles en seront les conséquences ? S'orientera-t-on vers un méta-cosmopolitisme ou un hyper-cosmopolitisme ? Le deuxième point fait référence aux analyses de Gilbert Simondon, qui prône l'humanisation des objets techniques. L'aliénation ressentie vis-à-vis de ces objets découle selon lui d'une méconnaissance de leurs propriétés intrinsèques. L'existence de l'objet technique est une réalité ontologique indissociable de l'évolution humaine, car la technique est inhérente à notre espèce. Humaniser la technologie, c'est ainsi prendre conscience de son rapport intime avec la vie humaine. Cette « endogamie » s'exprime d'ailleurs, et avec puissance, dans les contextes entrelacés de la cybernétique et du transhumanisme. Nous nous interrogerons dès lors sur la possibilité que les intelligences artificielles et les robots deviennent les citoyens de demain.

Winnicott, pédiatre et psychanalyste, avait déjà théorisé l'attachement aux objets en étudiant les objets dit « transitionnels » (comme un « doudou ») et les « fétiches », qui ont pour fonction de se substituer à des êtres absents. De plus, certains robots empathiques sont désormais conçus pour offrir un retour émotionnel à leurs utilisateurs.

Enfin, le troisième point aborde frontalement l'urgence de la lutte contre la tentation d'une dictature mondiale, qui signifierait la disparition même de la notion de citoyen, et la nécessité de réévaluer notre rapport à la nature. Joëlle Zask, dans son ouvrage *Écologie et démocratie* (2022), défend l'idée que l'écologie ne doit pas être perçue uniquement comme restrictive ou punitive ; elle peut également offrir des perspectives d'enrichissement en réaménageant notre environnement. Selon Zask, la citoyenneté doit être participative et englober la production, le soin, l'occupation juste et la transmission de la terre. Plutôt que de sacrifier la terre, il s'agit de lui conférer des droits en considérant que sa survie — et la nôtre — dépend de cette reconnaissance. Ce changement de paradigme nous encourage à passer d'une pensée dominée par l'exploitation à une « éthique de la considération » telle que la théorise Corine Pelluchon. Dès l'école, nous devrions apprendre la « convivance » et cheminer depuis un « vivre de » jusqu'à un « vivre avec » et, idéalement, un « vivre pour ». Ce faisant, nous pourrions combler le gouffre écologique que nous avons creusé au fil des siècles, tout en nous sentant liés non seulement les uns aux autres, mais également et universellement au vivant dans son ensemble, à travers un processus que l'on pourrait appeler « transdescendance » : il s'agit d'approfondir notre sentiment d'appartenance au monde en en faisant un savoir assimilé, vécu et un vecteur d'engagement.

CONCLUSION

Loin d'être une simple caractéristique individuelle, la notion de citoyen plonge ses nombreuses racines dans le terreau d'une réalité en constante déconstruction-reconstruction. La citoyenneté contemporaine gagnerait à s'emparer des préoccupations fondamentales de l'humanité et à s'inscrire dans un cadre plus large, réunissant — réunifiant ? — les autres espèces terrestres, la nature et, à terme, des formes de vie qui nous sont encore inconnues. L'Union européenne, par exemple, évolue pour répondre à des enjeux tels que le climat, l'égalité et la protection de la biodiversité, tout en œuvrant à la coopération économique et culturelle, plus que jamais indispensable. Être citoyen implique également un engagement envers l'intérêt général, un appel à transcender notre égoïsme. Il est donc impératif de transmettre cette exigence aux jeunes générations, dans le but de favoriser un avenir où la citoyenneté se concevrait comme une responsabilité partagée envers le monde et toutes ses formes de vie.

APPENDICE : LÉVI-STRAUSS ET L'ÉCLATEMENT DE L'HUMANISME

La notion de citoyenneté est traditionnellement centrée sur l'humain et se fonde sur une perspective anthropocentrée. Elle est intimement liée à un humanisme qui se trouve déconnecté de la nature. Cependant, les analyses de Claude Lévi-Strauss esquissent déjà les contours d'un humanisme élargi qui propose une nouvelle conception de la figure du citoyen, adaptée aux enjeux contemporains. En effet, Lévi-Strauss envisage l'être humain comme une partie intégrante de la nature, y compris dans ses dimensions spirituelles. Le respect de la nature, caractéristique des sociétés dites « primitives », se manifeste par leur résistance face aux dynamiques économiques des sociétés industrielles, une opposition que Lévi-Strauss illustre par la distinction entre « horloges » et « machines à vapeur ». Pour ces sociétés, la nature sauvage est perçue comme une force devant laquelle il convient de s'incliner, ce qui se reflète dans leurs mythes où les animaux parlent et les métamorphoses sont monnaie courante.

Autrefois, la diversité des cultures s'expliquait en partie par la faible densité de population sur des territoires vastes. Mais l'accroissement démographique, l'urbanisation croissante et la mondialisation émergente ont progressivement entraîné la disparition de cette diversité culturelle, pourtant essentielle, car les échanges entre individus reposent avant tout sur la reconnaissance et la valorisation des différences. Avec le temps, une séparation s'est opérée entre l'homme et la nature, marquée par le développement de l'élevage industriel, la surproduction, l'industrialisation et l'exploitation massive des ressources naturelles. L'apogée de la philosophie du sujet, l'exaltation de l'humanisme, le triomphe de la raison universalisante et les pratiques coloniales ont consacré cette rupture : l'individu s'est mis à primer sur le collectif et l'homme a été placé au-dessus de la nature. Selon Lévi-Staruss, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789* incarne cet égalitarisme abstrait et cette apologie de l'individu en véhiculant une conception profondément androcentrée du droit.

Ce développement sans limites du pouvoir humain portant en lui les germes de sa propre auto-destruction et menant vers une lente uniformisation civilisationnelle, Lévi-Strauss exhorte à une rediversification des modes de vie et au respect de la nature sauvage. Il s'interroge également sur la reconnaissance des droits des animaux et leur statut en tant que « personnes ». En 2015, l'amendement Glavany a introduit une évolution significative dans le Code civil, accordant aux animaux domestiques le statut « d'êtres vivants doués de sensibilité », quarante ans après une mesure similaire dans le Code rural : cela ne souligne-t-il pas notre devoir moral envers les animaux, même si, pour l'instant, ceux-ci ne disposent pas véritablement de droits ? *La Déclaration universelle des droits de l'animal*, adoptée en 1978, demeure quant à elle dépourvue de portée juridique. Dans un article des *Études rurales* intitulé « La leçon de sagesse des vaches folles », la crise de la maladie de la vache folle est présentée par l'anthropologue comme une opportunité de réflexion pour amener l'humanité à renoncer à la consommation de viande et à l'élevage intensif, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux espaces sauvages et à des modes de vie alternatifs. Il s'agit là d'un plaidoyer pour la préservation des cultures distinctes et l'encouragement des particularismes.

Le problème fondamental de la notion de citoyenneté réside *in fine* dans son caractère à la fois trop restreint et trop abstrait. L'humanisme, tel qu'il a été conçu, tend à imposer un mode de vie unique à tous les peuples. Dans son ouvrage *Le Regard éloigné* (1983), Lévi-Strauss propose un nouvel humanisme, élargi, qui ne repose plus seulement sur la nature morale de l'être humain, mais sur sa qualité d'être vivant. Cet humanisme revisité incite à adopter une posture éthique qui consiste à ne pas nuire aux autres espèces. Il pose ainsi un double défi : d'une part, s'extraire des limites temporelles de son époque pour respecter les cultures présentes et futures ; d'autre part, dépasser les frontières de l'humanité pour transformer notre rapport au vivant. Dans cette perspective, être un « citoyen du monde » signifie embrasser la totalité des espèces et considérer les trois dimensions du temps.

Le 28 novembre 2024

Contact : europe.education.ecole@gmail.com